UN ÉVÉNEMENT SIGNÉ

CCI2M
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
MRC DE DEUX-MONTAGNES

GALA LES MONARQUES

GUIDE DE CANDIDATURE

7 MAI 2020

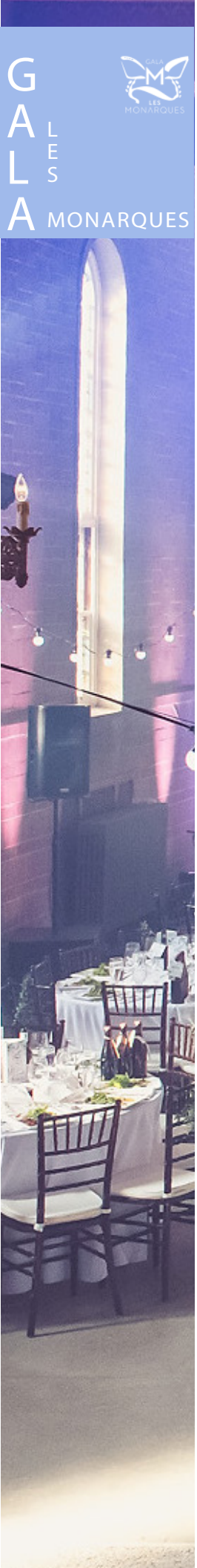

OBJECTIF DU CONCOURS **11e ÉDITION**

Reconnaître les réalisations significatives d'entrepreneurs constitue une priorité à la CCI2M! Le concours Les Monarques a pour but de souligner les contributions exceptionnelles d'entrepreneurs de la MRC de Deux-Montagnes à l'essor économique régional. Un jury indépendant évaluera les cahiers de candidature afin de déterminer les lauréats de chaque catégorie.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATURES

- Les candidatures doivent provenir d'entreprises, d'entrepreneurs indépendants ou d'organismes ayant un lieu d'affaires dans la MRC de Deux-Montagnes.
- Une candidature peut être déposée dans un maximum de deux (2) catégories.
- Le ou les propriétaire(s) d'une franchise qui souhaite(nt) déposer leur candidature doivent détenir au minimum 50 % du commerce.
- L'entreprise ou l'entrepreneur indépendant doit avoir cumulé au moins 12 mois d'opération à la date de dépôt du dossier de candidature.

LES AVANTAGES DE PARTICIPER

- Tous les dossiers conformes sont **finalistes** pour le Gala Les Monarques.
- Visibilité exceptionnelle de votre entreprise par le biais d'une importante couverture médiatique.
- Montage vidéo (par une série d'images) vous mettant en vedette, qui sera présentée au Gala Les Monarque ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Fierté pour vous et vos employés.
- Reconnaissance publique et rayonnement de votre entreprise auprès des gens d'affaires de la MRC de Deux-Montagnes.
- Notoriété accrue en devenant un symbole de réussite.

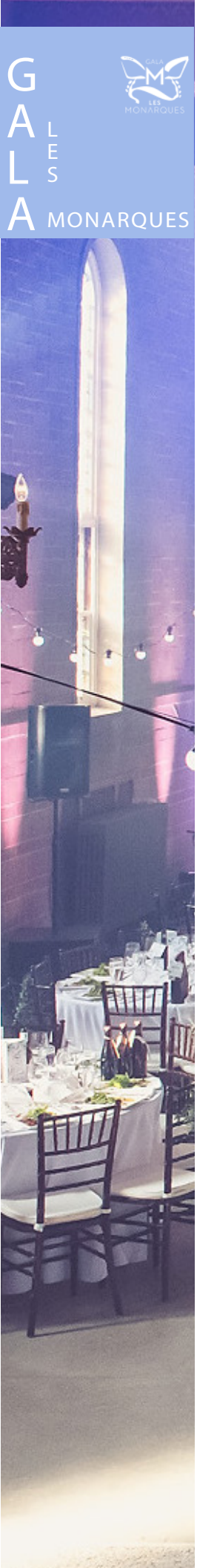

LES 11 CATÉGORIES DU CONCOURS

1. Fière entrepreneure :

Objectif : Reconnaître une femme qui a décidé de se lancer en affaires, qui se démarque par ses réalisations, son leadership et son engagement. Elle est «fière» entrepreneure et inspire les autres qui souhaitent se lancer en affaires.

Critères d'admissibilité : Toute individue propriétaire d'une entreprise et actionnaire majoritaire à 51 % sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

2. Employeur de choix :

Objectif : Reconnaître une entreprise ainsi que son gestionnaire, qui se démarque par ses réalisations marquantes, son leadership, son esprit d'équipe et sa culture RH. Par exemple, en prenant à coeur le bien-être des employés et sa fidélisation, en mettant en place de bonnes pratiques de recrutement, bref une entreprise où il fait bon de travailler.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise démontrant de bonnes pratiques du côté des ressources humaines sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

3. Service à la clientèle :

Objectif : Reconnaître une entreprise qui se distingue par son excellent service à la clientèle, par la qualité de ses services de conseiller et/ou par son service après-vente. Les employés connaissent bien les besoins de leur client et ils visent à leur offrir la meilleure expérience possible.

Critères d'admissibilité : Tout commerce de détail ou de service qui se démarque par son service à la clientèle sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

4. Développement économique régional :

Objectif : Reconnaître une entreprise qui favorise les achats locaux/régionaux au sein de son organisation. Par exemple, en s'approvisionnant auprès de fournisseurs locaux/régionaux, en développant des collaborations avec d'autres organisations locales, en faisant du référencement.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise qui contribue au développement économique régional par ses pratiques, sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

5. Stratégie d'innovation :

Objectif : Reconnaître une entreprise qui a su mettre en place une innovation d'ordre technologique ou écologique. Par exemple, par toute pratique écoresponsable, amélioration ou changement au niveau de la préservation de l'environnement ou du côté numérique par l'utilisation d'outils technologiques, une stratégie des réseaux sociaux, le développement d'un nouvel outil Web, etc.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise démontrant des stratégies innovantes et avant-gardistes du côté environnemental ou numérique. L'entreprise est située sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

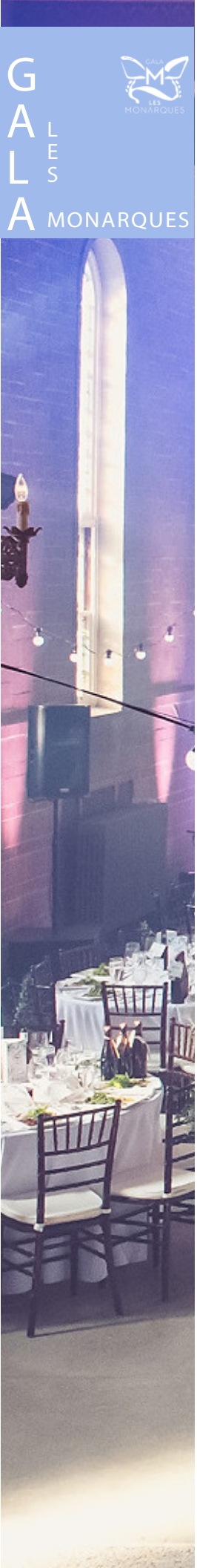

LES CATÉGORIES DU CONCOURS (suite)

6. OBNL ou entreprise d'économie sociale :

Objectif : Reconnaître un organisme qui se distingue par son implication remarquable pour la communauté de la MRC de Deux-Montagnes. L'organisme peut se distinguer par l'originalité de ses méthodes de financement, l'impact positif de son implication dans la communauté, la gestion efficiente de ses ressources, etc.

Critères d'admissibilité : Tout organisme à but non lucratif, fondation ou entreprise d'économie sociale œuvrant pour le service de la communauté ou à la défense d'une cause sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

7. Nouvelle entreprise :

Objectif : Reconnaître une nouvelle entreprise qui a un potentiel de croissance, une capacité à s'intégrer dans son marché et sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise créée après le 31 décembre 2016 et qui a complété au minimum un exercice financier annuel (ayant 1 à 3 ans d'existence). L'entreprise est située sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

8. Succès d'entreprise :

Objectif : Reconnaître une entreprise bien établie depuis plus de 10 ans qui a obtenu un succès par sa croissance et/ou un accomplissement important depuis sa création. Une entreprise qui a su relever des défis et se relever! Par exemple, par une croissance des employés, des investissement, de la création d'emplois ou pour sa croissance en termes de ventes, de profits ou de productivité, etc.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise établie depuis 10 ans et plus sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes qui démontre une croissance et/ou un accomplissement important depuis les dernières années.

9. Micro-entreprise :

Objectif : Reconnaître un travailleur autonome ou une entreprise comptant cinq (5) employés ou moins (réguliers ou saisonniers) tous secteurs d'activités confondus. La micro-entreprise doit avoir plus d'un client.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise de 5 employés ou moins et tout travailleur autonome sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes, ayant plus d'un client.

10. Implication sociale :

Objectif : Reconnaître une entreprise qui s'est mobilisée pour aider sa communauté d'une manière corporative. Par exemple, par la contribution financière à une cause, par une participation active des employés à des activités de levées de fonds, par du bénévolat, etc.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise qui s'implique socialement au sein de sa communauté sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

LES CATÉGORIES DU CONCOURS (suite)

11. Jeune entrepreneur :

Objectif : Reconnaître une entreprise dont le propriétaire est âgé de 40 ans et moins. L'entreprise se démarque de la concurrence et démontre une volonté à s'impliquer au sein de la MRC de Deux-Montagnes.

Critères d'admissibilité : Toute entreprise dont le propriétaire (actionnaire majoritaire à 51%) est âgé entre 18 et 40 ans et dont l'entreprise est située sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Coup de cœur du jury

Cette distinction est attribuée à l'entreprise qui aura su gagner le cœur du jury parmi tous les dossiers de candidature soumis.

** Le président du jury se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre des catégories s'il y a moins de trois (3) candidats inscrits.*

LE PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

ÉTAPE 1

REMPLIR le formulaire de préinscription en ligne au lien suivant :
https://fr.surveymonkey.com/r/LNF5XXV

Un formulaire de candidature correspondant à la catégorie d'inscription de l'entreprise sera envoyé par la suite par courriel.

ÉTAPE 2

COMPLÉTER le formulaire de candidature avec le lien que vous aurez reçu par courriel préalablement

Afin que votre candidature soit valide, assurez-vous de remplir correctement les questions.

Le formulaire doit être saisi à l'ordinateur directement dans le lien qui sera envoyé, les formulaires remplis à la main seront refusés.

ÉTAPE 3

SOUMETTRE votre formulaire de candidature complété

Le cahier complet de candidature doit être terminé au plus tard le **Vendredi 20 mars 2020, avant 15 h** par le lien envoyé, un courriel de confirmation suivra lorsque votre formulaire sera reçu. L'équipe de la CCI2M vous contactera pour planifier les prochaines étapes pour l'évaluation de votre dossier avec les jurés.

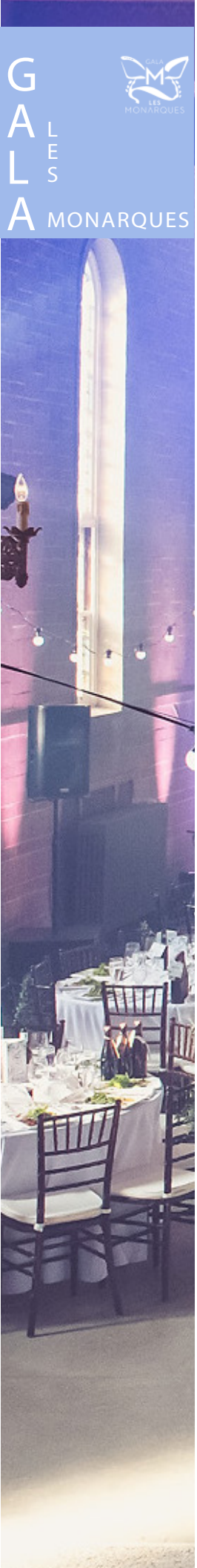

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Aucun membre du conseil d'administration de la CCI2M, du jury ou du comité organisateur ainsi qu'aucun commanditaire ou partenaire événementiel du gala Les Monarques n'est admissible à ce concours.
- Les ministères, les organismes publics et parapublics ne sont pas admissibles.
- Les récipiendaires d'un Monarque de la dernière édition (2018) ne peuvent pas se présenter dans une même catégorie.
- L'entreprise candidate n'a pas fait l'objet d'un jugement défavorable dans une cause criminelle depuis les trois (3) dernières années.
- Le dossier complet de candidature doit être déposé à la CCI2M au plus tard le vendredi 20 mars 2020, avant 15 h. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai (délai de rigueur). Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.
- Le jury analysera uniquement les renseignements contenus dans le formulaire de candidature (incluant les documents obligatoires et facultatifs), ainsi que le contenu de l'entrevue individuelle avec les membres du jury.
- La CCI2M et le jury s'engagent à traiter confidentiellement les renseignements fournis.
- La décision du jury est finale et sans appel et elle ne peut être l'objet d'aucune contestation.
- Dans le but d'assurer la crédibilité et la notoriété du concours, il est obligatoire de remettre une lettre d'attestation de santé financière signée par votre institution financière.
- Les nommés doivent débourser le prix de leur billet pour le Gala Les Monarques au coût de : 185 $ (plus taxes).

DATES À RETENIR

Les nommés doivent s'assurer d'être disponibles à ces dates :

DATE LIMITE POUR DÉPOSER LE CAHIER DE CANDIDATURE
Vendredi 20 mars 2020, 15 h

SOIRÉE DE DÉVOILEMENT DES NOMMÉS
Mercredi 1er avril 2020 17 h

ENTREVUE INDIVIDUELLE DU JURY AVEC LES NOMMÉS
Semaine du 6 avril

SOIRÉE DE DÉVOILEMENT DES LAURÉATS - GALA LES MONARQUES
Jeudi 7 mai 2020, 17 h à 22 h, Abbaye d'Oka

Coûts du billet : nommé, membre et invité des nommés – 185 $ (plus taxes)

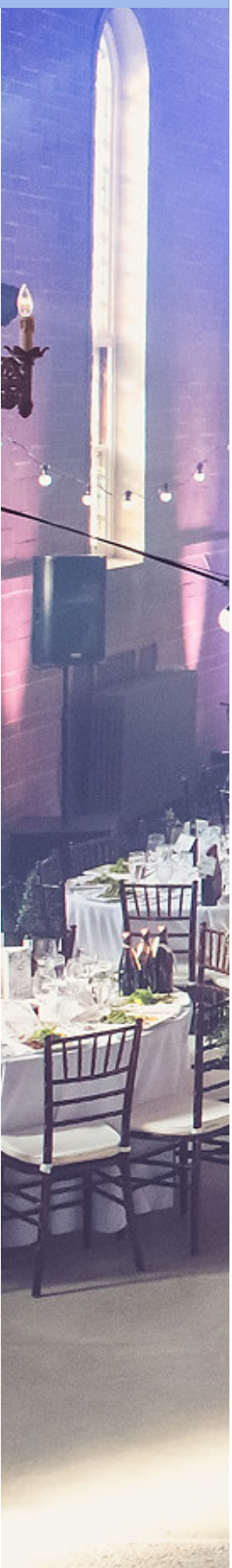

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

En remplissant le formulaire de préinscription, le signataire s'engage à :

À se rendre disponible aux dates importantes (voir page 6).

Collaborer à la préparation de contenu promotionnel.

Être présent ou être représenté le soir du Gala Les Monarques, le 7 mai 2020 à l'Abbaye d'Oka.

Débourser le coût du billet : Nommé – 185 $ (plus taxes)

Vous devez compléter le formulaire de préinscription dans les meilleurs délais, en ligne directement.

Par la suite, un formulaire de candidature correspondant à votre catégorie d'inscription vous sera acheminé par courriel. Ce formulaire comprend le questionnaire officiel qui sera évalué par le jury.

QUESTIONS ET SUPPORT

Pour toutes questions ou besoin de support dans tous dossiers, veuillez communiquer avec l'équipe de la CCI2M, au 450 491-1991 ou monarques@cci2m.com.

LAURÉATS DE LA 10e ÉDITION 2018

JEUNE ENTREPRENEUR
Productions Blip Blop

J'AI LE CLIENT À COEUR
Signé Marie-Pierre

NOUVELLE ENTREPRISE
Le Géraldine

J'AI L'ACHAT LOCAL À COEUR
Le Géraldine

OBNL
La Libellule

STRATÉGIE D'INNOVATION
Édition McGray

FIER ENTREPRENEUR
Ladouceur du terroir

SUCCÈS D'ENTREPRISE
Microbrasserie Noire et Blanche

ENGAGEMENT SOCIAL
Lumina Stratégies

COUP DE COEUR DU JURY :
Espace Plomberie Duo